

Demande d'acte de naissance



Vous pouvez faire une demande d'acte de naissance :

En ligne, uniquement pour les particuliers :

- en sélectionnant l'onglet "démarche en ligne"

Au guichet, muni d'une pièce d'identité :

- à l'Hôtel de Ville, au [Service État civil / Titres d'identité](#) [2]
- près de chez vous, dans une [Mairie Annexe](#) [3]

Par courrier, en précisant le nom, la date de naissance et la filiation de la personne concernée (mentionner le nom de jeune fille pour les femmes mariées)

- Adresse : Mairie de Toulon - Service État civil / Titres d'identité - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex

Pour demander un acte de naissance de plus de 100 ans :

- Consulter le site des [Archives départementales du Var](#). [4]

Les actes sont numérisés de 1515 à 1912.

S'adresser au service de l'Etat Civil après 1912.

Démarche en mairie | **Démarche en ligne**

Avant de vous déplacer

Informations pratiques :

- [Le Service État civil / Titres d'identité](#) [5]
- [Les Mairies Annexes](#) [6]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md_etatcivil_001_0.jpg
- [2] <http://toulon.fr/node/4132>
- [3] <http://toulon.fr/node/1936>
- [4] https://archives.var.fr/arkotheque/consult_fonds/index.php?ref_fonds=2
- [5] <https://toulon.fr/node/4132>
- [6] <https://toulon.fr/node/1936>
- [7] <http://toulon.fr/node/27>

